

## Fête La Terre 2024

### Informations et communications importantes à l'attention des restaurants, buvettes, snacks et marchands

(Version du 20 mars 2024)

Après plusieurs années d'absence, l'agriculture sera au centre de FLT 2024 avec des animations, présentations de matériel, d'animaux et de culture sans oublier une grande tavolata le dimanche à midi. L'ensemble de l'organisation opérationnelle est sous la responsabilité de Jean-Luc Seiler, co-administrateur d'Evologia avec les différents responsables de secteurs et en partenariat avec la CNAV.

**Les dates sont le samedi 24 août et le dimanche 25 août 2024.**

#### Directives du SCAV

Le seul interlocuteur avec le SCAV est le Comité d'Organisation de Fête La Terre (CO FLT). Aussi, la « Demande d'autorisation d'organiser une manifestation publique » sera faite par le CO FLT directement au SCAV. Le formulaire d'inscription pour tenir un stand, une buvette, un snack ou un restaurant sera très complet et la responsabilité du tenancier / responsable sera aussi engagée.

Les redevances perçues par le SCAV via FLT pour les buvettes, snacks, foodtrucks et restaurants sont les suivantes :

- **CHF 50.00 / jour**

en plus :

- **CHF 20.00 / jour** pour les alcools fermentés
- **CHF 40.00 / jour** pour toutes boissons alcooliques

Les viticulteurs / encaveurs qui présentent leurs produits sont exonérés des redevances sur les produits alcooliques.

A ces montants s'ajoutent le prix de location qui est pour les 2 jours et pour un stand de 3x3m et l'électricité (si besoin) :

#### 1. Emplacement (en CHF) -

Stand	Grandeur	Prix
Snack / foodtruck	3x3m	180.00
Marchand	3x3m	90.00
Restaurant / buvette	-	Droit de bouchons

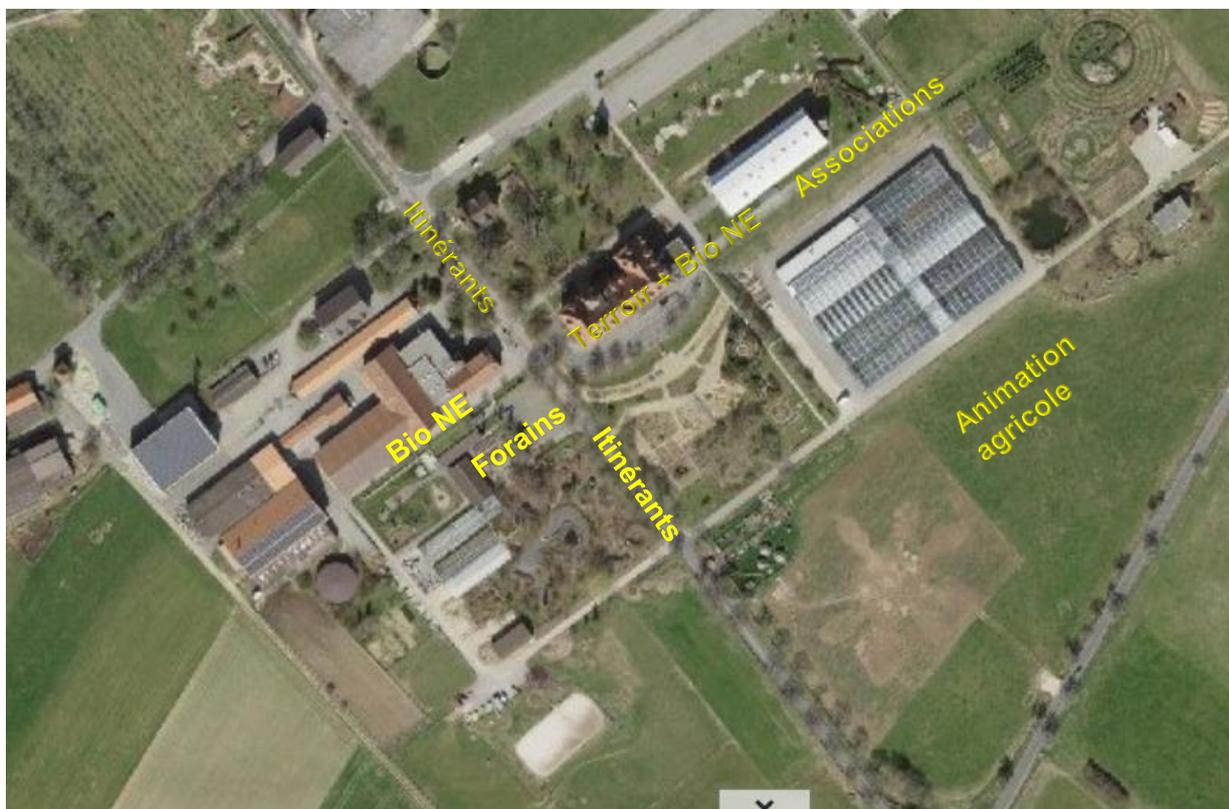
## 2. Électricité (jusqu'à 10 A)

Stand	Prix
Restaurant	250.00
Snack / buvette / foodtruck	100.00
Marchand	50.00

## 3. Mètres linéaires supplémentaires

Stand	Grandeur	Prix
Snack / buvette / foodtruck	1m	50.--
Marchand	1m	25.--

## Situation des marchés



- Le marché du Terroir neuchâtelois est géré et animé par Neuchâtel Vins et Terroir au Sud du Collège CPNE-TN
- Le marché Bio est maintenu à son emplacement habituel. Il est géré et animé par Bio Neuchâtel;
- Le marché « Itinérant » prendra place le long de la Route de l'Aurore ;
- Les carrousels seront sur le parking des Thérophytes.

Toutes les demandes d'emplacements doivent exclusivement se faire au moyen du bulletin d'inscription. **La priorité sera donnée aux marchands de la Région, venant depuis de longues années et membre de la SRCI.**

### **Vaisselle & gobelets**

En application du Règlement cantonal sur les plastiques à usage unique du 17.08.2022, **l'usage de vaisselle plastique à usage unique est interdit.**

Les restaurants, buvettes et snacks utiliseront de la vaisselle réutilisable ou de substitution admises suivantes (*extrait des directives cantonales*) :

Sont considérés comme réutilisables les produits supportant au minimum 10 lavages consécutifs.

### **Matière de substitution admises**

- Les plastiques réutilisables ;
- Le verre ;
- La céramique ;
- Le papier
- Le carton ;
- Le bois ;

Le PET sous forme de bouteilles.

Le système des verres consignés sera reconduit cette année.

Renseignements : EVOLOGIA – Jean-Luc SEILER – 032 889 36 01 ou [jean-luc.seiler@ne.ch](mailto:jean-luc.seiler@ne.ch)